

# POUR LA MONTAGNE

ANEM  
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne

n° 244

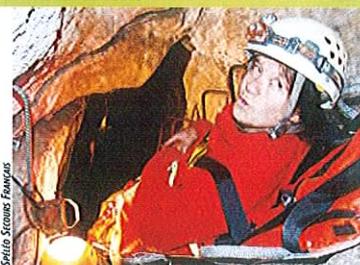
décembre 2013 - 5,50 €



## LES COMMISSAIRES DE MASSIF AU SERVICE DE LA MONTAGNE



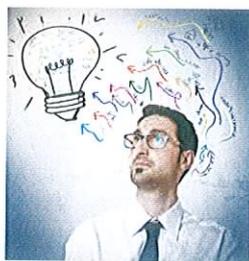
Les réparations dans les Pyrénées ne sont pas encore terminées



Le Spéléo Secours plébiscité par la sécurité civile



Entretien du mois avec Patrice Joly : « Halte à la condescendance ! »



**À LA UNE :** Si la question du devenir des massifs de montagne au sein du futur commissariat à l'égalité des territoires se pose, l'actuel processus de décentralisation, qui conforte le rôle des collectivités régionales dans la politique d'aménagement de leur territoire, devrait aboutir à renforcer leur position dans l'élaboration des futures conventions interrégionales de massif dans le cadre du volet territorial de la nouvelle génération de contrats de plan Etat-Région.

Photo : Alphaspirt/Fotolia.com

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site [www.anem.org](http://www.anem.org).



**ÉDITORIAL** | **LAURENT WAUQUIEZ**, secrétaire général de l'ANEM, député de la Haute-Loire

## ADAPTER LA LOI EN MONTAGNE

« Chaque année, l'approche des fêtes nous incite à nous retourner sur les mois passés pour en faire le bilan. En 2013 encore, l'ANEM n'aura pas démérité en marquant des avancées au service des spécificités de nos territoires à "haute valeur environnementale".

D'un congrès à l'autre, chacun a pu constater la croissance du crédit et de l'intérêt qui nous sont accordés par les pouvoirs publics dans des domaines importants tels que la politique agricole, la péréquation des finances locales, ou encore le chantier étiré de la décentralisation. Mais rien n'est jamais acquis, et à tout moment un résultat peut être remis en question. Voilà pourquoi il nous faut continuellement veiller à ce que nos propositions soient entendues, reprises et menées à terme. A cette difficulté s'ajoute la prolifération des normes techniques, notamment en matière d'activité économique, de sécurité,

d'environnement. Cette surabondance, problématique en elle-même, produit sur la montagne un effet inhibiteur particulièrement sclérosant. La loi Montagne prévoit pourtant dans son article 8 la légitimité d'une adaptation aux réalités montagnardes de toute "disposition de portée générale".

A nous donc de faire valoir cette possibilité inscrite dans la loi. En ce qui me concerne, j'entends en faire une de nos priorités pour l'année à venir, puisque cette clé permettra de déverrouiller bon nombre d'impasses que les élus de la montagne rencontrent dans leur quotidien.

Dans cette perspective, forts de cette motivation indéfectible, la présidente, Frédérique Massat, et moi-même vous souhaitons à tous d'excellentes fêtes de fin d'année. »



ASSEMBLÉE NATIONALE 2013

### SOMMAIRE

**7 DOSSIER**

**Les bons offices des commissaires de massif**



- Ce qu'il faut savoir
- Les commissaires de massif aux petits soins pour la montagne
  - Questions à Eric Delzant
  - Tribune à Joël Giraud
  - Comment la courbe démographique s'est inversée dans le Massif central

**3 ACTUALITÉ**

La stratégie macrorégionale pour les Alpes progresse  
ZRR : une mission d'évaluation confiée à deux montagnards  
Transfert de la compétence urbanisme : les sénateurs protègent les communes Saint-Germain-des-Prés aux couleurs de l'hiver montagnard  
Un début de saison précoce pour les stations

**4 ENVIRONNEMENT**

Pyrénées : Les réparations des intempéries de juin encore incomplètes

**5 L'ENTRETIEN**

Patrice Joly : «Halte à la condescendance!»

**6 ACTUALITÉ DES MASSIFS**

**11 FINANCES**

Le projet de loi de finances pour 2014 à l'Assemblée nationale  
La péréquation au cœur des débats

**12 TOURISME**

Des éloges pour le Spéléo Secours français  
Renforcer l'information pour limiter les accidents sur les pistes de ski

**13 SERVICES PUBLICS**

Publication d'un rapport sur l'accessibilité aux services publics

**14 ÉCHOS DU PARLEMENT**

Les sénateurs passent la montagne au crible

**15 VIE DE L'ANEM**

L'Association entendue sur la loi d'avenir  
«Vive la République numérique!» au Salon des maires  
L'Élu du mois : Patrick Hetzel, député du Bas-Rhin

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne  
7, rue de Bourgogne  
75007 Paris  
Tél. : 01 45 22 15 13  
Fax : 01 45 22 15 26  
Directeur de la publication et directeur de la rédaction  
Pierre Bretel  
Rédaction  
Hervé Benoit  
Audrey Fala  
Olivier Riffard  
Jean-Marie Safra  
Conception graphique et réalisation  
Patrick Maitre (GMES)  
Communication  
Olivier Lamoureux  
Dessins  
Dom  
Impression  
L'Artésienne, 20, rue Tholozé  
75018 Paris  
N° de commission paritaire  
0114684199  
ISSN  
0296-7987  
Abonnement  
50 € / 11 numéros.  
Ce numéro a été tiré à 6 250 exemplaires.  
Dépôt légal :  
décembre 2013



Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

# Des éloges pour le Spéléo Secours français

L'inspection générale de l'administration a rendu public son rapport d'évaluation des activités du Spéléo Secours français (SSF) effectué en 2012. Ses conclusions plaident en faveur du maintien d'un service original et performant.

Le SSF, commission de la Fédération française de spéléologie (FFS, seule fédération sportive inscrite dans ce registre de sécurité civile), est un organisme agréé intervenant dans le domaine des opérations de secours spéléologique<sup>(1)</sup>.

Premier constat du rapport: pour 8 000 licenciés, soit près du dixième de ceux des clubs alpins de montagne, la spéléologie connaît une accidentologie plutôt faible avec quelque vingt-cinq accidents par an (soit 200 fois moins que les accidents en montagne), et rarement mortelle (deux décès par an en moyenne entre 2005 à 2011, soit plus de 100 fois moins que les décès entraînés par les accidents en montagne). Mais les accidents liés à la spéléologie nécessitent souvent des secours longs et difficiles, faisant appel à de nombreux spécialistes (communication souterraine, plongée, désobstruction).

Malgré des similitudes, les secours en montagne et les secours spéléo obéissent à des logiques différentes. Exemple: les moyens aériens ou routiers ne sont pas forcément utiles en secours spéléo, mais celui-ci nécessite souvent un nombre important de personnes et repose davantage sur des équipes associatives que sur des acteurs publics.

Les 200 sauveteurs brevetés du SSF sont



Spéléo Secours Français

La spéléologie connaît une accidentologie plutôt faible et rarement mortelle.

précieux par leur nombre mais aussi par leur technicité, notamment en matière de transmissions (les spéléos ont du matériel spécifique au milieu souterrain, filaires, et utilisent aussi une technique de transmission d'ondes à travers le sol).

Les trente-sept départements comprenant des zones karstiques<sup>(2)</sup> disposent d'infirmiers et/ou de médecins – dont certains sont urgentistes – formés à la spéléologie, capables d'intervenir dans des cavités auprès de blessés. Le SSF possède donc

une forte capacité de mobilisation. Nommés par le préfet, les conseillers techniques départementaux en spéléologie (CTDS) émanent du SSF et ont ainsi une bonne connaissance du milieu spéléo de leur département, ce qui leur permet de faire appel aux bons intervenants.

La mission estime donc que le SSF occupe une place à part, voire unique, dans le monde du secours. En effet, ses membres sont exclusivement des bénévoles qui se consacrent à leur passion et disposent de compétences quasi professionnelles. Les formations du SSF, très structurées, représentent 33 500 heures chaque année. Elles combinent stages nationaux et formations

---

**RAPPEL :** En application de l'article 16 de la loi de modernisation de la sécurité civile (2004-811), la direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente (maire ou préfet de département) en application des dispositions des articles L 2211-1, L 2212-2 et L 2215-1 du code général des collectivités territoriales.

---

régionales ou départementales, sans coût pour le contribuable puisqu'elles sont autofinancées soit par les stagiaires soit par le Spéléo Secours français.

C'est pourquoi les inspecteurs recommandent surtout de cultiver la confiance réciproque et d'éviter que les acteurs publics ne se dotent de forces propres lorsqu'elles doublonnent les capacités du SSF. La tentation existe en effet pour certains services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) de se doter de moyens propres pour faire appel le moins possible au SSF, mais cela ne serait ni techniquement opportun, ni budgétairement responsable.

Une autre recommandation est de généraliser à l'ensemble des départements karstiques la pratique d'exercices ou d'entraînements communs à tous les acteurs départementaux, SSF, SDIS, Pelotons de gendarmerie de haute montagne (PGHM), Compagnies républicaines de sécurité (CRS), afin de permettre aux conseillers techniques départementaux en spéléologie de mieux jauger les capacités techniques des uns et des autres.

*Voir le rapport de l'inspection de l'IGA  
(n° 012-089/12-037/01)  
sur [www.speleo-secours-francais.com](http://www.speleo-secours-francais.com)*

- (1) Par arrêté du 17 octobre 2006, renouvelé en 2009 et reconduit pour trois années depuis le 19 décembre 2012.
- (2) Les communes situées en zones karstiques sont particulièrement exposées au risque d'accident en milieu souterrain.